

TECHNICIEN CLIMATISATION CHAUFFAGE H/F

(Code Métier ROME 52332)

AU SEIN DU SERVICE LOGISTIQUE DU LABORATOIRE (6 PERSONNES), ET EN ETROITE COLLABORATION AVEC UN TECHNICIEN, SUIVI DE TOUTES LES INSTALLATIONS (17000m² DE BATIMENTS), DIAGNOSTIC DES PROBLEMES, PROPOSITION DE SOLUTIONS, PARTICIPATION A LA MAINTENANCE.

Lieu de travail 31 - TOULOUSE

Type de contrat CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE 12 MOIS A PARTIR DE JANVIER 2010

Nature d'offre

Expérience DEBUTANT ACCEPTE

Formation et connaissances NIV. 3 (BAC+2) GENIE THERMIQUE, CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Autres connaissances BUREAUTIQUE, AUTOMATISMES

Qualification Employé TECHNICIEN

Salaire indicatif MENSUEL 1732 EUROS BRUT

Durée hebdomadaire de travail 38H30 HEBDO

Déplacements NON

Taille de l'entreprise 500 A 999 SALARIES

Secteur d'activité LABORATOIRE DE RECHERCHE

52332 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN FROID ET CLIMATISATION

Définition de l'emploi/métier :

Procède à la maintenance préventive ou corrective de systèmes techniques (installations de chauffage), climatiques (climatiseurs...), frigorifiques (chambres froides, réfrigérateurs...).
Peut être amené à assurer la conduite et la surveillance d'installations et parfois à réaliser de petites études (travaux neufs...).

Conditions générales d'exercice de l'emploi/métier :

L'emploi/métier s'exerce le plus souvent seul, principalement en milieu fermé, parfois à l'extérieur. L'activité nécessite une attention soutenue et le respect des normes de sécurité, particulièrement pour toute intervention effectuée dans un contexte à risques exposé à des basses et hautes températures (chaudières industrielles...). Elle comporte généralement des déplacements fréquents et des horaires irréguliers liés aux modes d'intervention qui caractérisent l'emploi/métier (urgences, astreintes...).

Formation et expérience :

Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveaux V, IV ou III (CAP, CFPA, BEP, Bac technologique ou professionnel, BTS ou DUT), dans les options électriques, électromécaniques, chauffage, maintenance froid et climatisation, génie thermique, maintenance, équipements techniques et énergies. Des formations d'adaptation à l'emploi et des actions de formation continue sont dispensées par les entreprises. Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.